

<b>FORMULAIRE CREATION DE SOCIETES</b>
--

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à [contact@cemstbarth.com](mailto:contact@cemstbarth.com). La CEM reviendra vers vous.

<b>NOM PRENOM :</b>	
<b>COURRIEL ET TELEPHONE :</b>	
<b>FORME JURIDIQUE SOUHAITEE :</b>	
<b>DATE DE DEBUT D'ACTIVITE SOUHAITEE :</b>	
<b>ACTIVITES SOUHAITEES :</b>	

Vous souhaitez que la CEM réalise pour vous :

- La formalité d'immatriculation de votre société (*vous avez déjà l'ensemble des actes juridiques, statuts, PV, etc.*)

CADRE RESERVE A LA CEM	DATE DE RDV PROPOSEE/ COMMENTAIRES



**LISTE DE PIECES A FOURNIR :**

***(Dans le cas où vous n'avez pas opté pour l'assistance à la rédaction d'actes par la CEM)***

▪ Pour les dirigeants :

- 1 copie de leur pièce d'identité avec la mention manuscrite suivante « Certifié conforme à l'original » + date + signature.
- 1 [déclaration de non-condamnation](#).

▪ Pour la personne morale :

- 1 copie de la publication au Journal d'Annonces Légales (JAL)
- 1 exemplaire des statuts signés que vous pouvez faire enregistrer au service de l'enregistrement de la Collectivité.
- 1 exemplaire de l'attestation bancaire (dépôt de capital social) + liste des souscripteurs (voir ex en PJ).
- 1 exemplaire du justificatif pour l'établissement du siège social (selon les cas : Bail d'habitation + notification au propriétaire cf L123-11-1 du code de commerce /ou bail commercial/ou autorisation de domiciliation par le propriétaire + attestation notariale de propriété + copie passeport du propriétaire/ou contrat de domiciliation ...)
- en cas d'exercice d'une activité réglementée : copie du justificatif de qualification professionnelle artisanale (diplôme, expériences professionnelles de trois ans justifiées par la production d'un certificat de travail + dernier bulletin de salaire).

- Le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs :

<https://www.infogreffe.fr/documents/20126/0/Formulaire+M%27BE+Soci%C3%A9t%C3%A9s.pdf>

**Pour toute immatriculation de société, un règlement de 95 euros + 150 euros vous sera demandé (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM), hors frais INPI ou de Greffe.**  
(Au lien suivant, le [RIB](#) de la CEM, merci de nous envoyer votre preuve de virement).

Vous pouvez réaliser ces démarches en autonomie et gratuitement sur le site Internet [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr).  
Les frais Greffe et INPI seront à prévoir selon l'activité.

